

Communiqué de presse

Sujet	Votations populaires du 23 septembre 2012
Plus de renseignements	Martin Bäumlé, Président pvl, Tél. +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tél +41 31 322 60 57, eMail schweiz@grunliberale.ch , www.grunliberale.ch
Date	4 septembre 2012

La direction du parti vert'libéral suisse vient de fixer les recommandations de vote pour les votations fédérales du 23 septembre 2012. Les Vert'libéraux disent ainsi «OUI» à la promotion de la formation musicale des jeunes et «NON» aux initiatives populaires «Sécurité du logement à la retraite» et «Protection contre le tabagisme passif».

OUI à l'Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes

Même si les Vert'libéraux estimaient que l'initiative populaire «Jeunesse et musique» allait trop loin, celle-ci aura permis au Conseil fédéral et au Parlement de reconnaître le besoin d'agir au sujet de l'enseignement musical scolaire et extra-scolaire. Le nouvel arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes apparaît ainsi comme un bon compromis à l'initiative populaire. Les Vert'libéraux reconnaissent les matières musicales en tant que composante importante de la consolidation de la personnalité de chacun et admettent que ces matières doivent faire partie intégrante des emplois du temps. De plus, l'arrêté fédéral doit permettre aux jeunes disposant d'un talent musical d'accéder aux mêmes chances que les enfants sportifs. L'approbation des Vert'libéraux est également liée au fait que l'arrêté en question ne conduit pas à des coûts supplémentaires pour les cantons et les communes.

NON à l'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite »

L'initiative «Sécurité du logement à la retraite» veut donner aux retraités propriétaires d'un logement destiné à leur usage personnel la possibilité de décider que la valeur locative de ce logement ne sera plus soumise à l'impôt sur le revenu. En même temps, elle vise à exonérer de l'impôt les frais annuels liés au logement jusqu'à un montant maximal de 4'000 francs ainsi que les coûts liés aux économies d'énergie, de la protection de l'environnement et de la protection du patrimoine. Les Vert'libéraux soutiendraient une abolition de l'imposition de la valeur locative propre, mais uniquement si tel était le cas pour tous, et seulement lors d'une abolition des déductions que connaissent les propriétaires d'immobilier. La présente initiative conduirait à deux systèmes d'imposition parallèles et entraînerait un traitement inégal des ménages. Il n'existe aucun argument justifiant une favoritisation des propriétaires âgés par rapport aux plus jeunes. Un «OUI» à cette initiative serait injuste, compliqué et inefficace.

NON à l'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif»

L'initiative en question vise à renforcer la loi entrée en vigueur en 2010 ainsi qu'à uniformiser les dispositions cantonales. Ce faisant, l'initiative supprimerait la marge de manœuvre que les cantons connaissent aujourd'hui en la matière, alors que cette même marge de manœuvre figure parmi les compromis de la loi actuelle. Les Vert'libéraux estiment que la législation actuelle est suffisante pour assurer la protection des employé-e-s et de la population en général. Même si la loi vient tout juste d'entrer en vigueur, son application par les cantons est satisfaisante. Il semble ainsi inutile d'adopter une loi au niveau constitutionnel. En plus d'un travail de prévention, les Vert'libéraux s'expriment plutôt en faveur de la valorisation de la responsabilité de tout un chacun.